

UGECAM : Médico-social en grève le 8 avril 2021

En décembre 2020, l'UCANSS avec la duplicité de la DNGU (Direction Nationale du Groupe des UGECAM) signe un protocole d'accord sur la mise en application du Ségur de la santé au sein des établissements de santé et des EHPAD des UGECAM, pour l'ensemble des métiers des filières soignante, éducative, administrative, logistique. Ce protocole se voulait être la réplique exacte des mesures attribuées au secteur public, pour une égalité de traitement entre les établissements de santé publics et privés.



Pour autant, l'UCANSS a tout mis en œuvre pour réduire, chaque fois que cela était possible, le montant du Ségur de 183 euros nets par mois en le transformant en montant brut de 238 euros dans le protocole, baissant ainsi inévitablement, le montant net de la prime Ségur de chaque agent ayant une mutuelle obligatoire.



Dans la même logique, avec des arguments fallacieux, la DNGU a transmis des consignes de proratisation et de mutualisation de la prime Ségur pour réduire cette attribution aux agents sous prétexte d'équité.

Ce protocole formalise l'exclusion de l'ensemble des filières médico-sociales et notamment tout le secteur du handicap où l'on retrouve les mêmes professionnels ayant les mêmes qualifications et exerçant les mêmes soins aux usagers.

Aujourd'hui, le gouvernement a étendu le Ségur de la santé aux agents du secteur social et médico-social des établissements de la fonction publique hospitalière. Dès, le 1er juin 2021, ces agents percevront le montant de 183 euros net.



Médoco-social



Secu.Idéeneuve



collectifsecu@orgasociaux.cgt.fr

UGECAM : Médico-social en grève le 8 avril 2021

**CETTE ABSENCE D'APPLICATION DU SÉGUR DANS LES
ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX DU PRIVÉ DONT LES
UGECAM EST INACCEPTABLE !**

**Nous exigeons le même traitement entre salariés du privé et du public !
Nous exigeons une revalorisation de 183 euros nets !**

Les agents des UGECAM remplissent la même mission de service public, ont suivi les mêmes études et ont les mêmes diplômes que les agents du médico-social du public. Ils soignent, éduquent, accompagnent tous ceux que la vie n'a pas épargné, enfants, adultes, handicapés, victimes des accidents de la vie etc... Ils ont toute la légitimité pour revendiquer et percevoir la même rémunération que leurs collègues du public et des établissements du sanitaire des UGECAM.

L'UCANSS et la DNGU doivent prendre leurs responsabilités en proposant l'ouverture d'une négociation pour un accord Ségur 2 pour l'ensemble du personnel du Médico-social des UGECAM et l'attribution de 183 € net à tous les agents sans distinction.

+183€ net

**TOUS ENSEMBLE, EN GREVE LE 08 AVRIL, EXIGEONS
L'OUVERTURE D'UNE NÉGOCIATION POUR L'ATTRIBUTION
DE 183 € NET POUR LES PERSONNELS DES
ÉTABLISSEMENTS DU MÉDICO-SOCIAL DES UGECAM**



Secu.Idéeneuve



collectifsecu@orgasociaux.cgt.fr